

SEANCE PUBLIQUE DU 23 FEVRIER 2024

ANNONCE PUBLIQUE ET CONVOCATION DES CONSEILLERS : 14/02/2024

Présents : Mme Weigel, bourgmestre, Mme Kauffmann et M. Cosic, échevins, MM. Comes, Arndt, Waaijberg, Schenk, Strecker, Strotz, Schneider, Hodzic et Muller, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absents : M. Nguyen, membre (exc.)

Vote par procuration : M. Duc Nguyen donne procuration à M. Amel Cosic

Point de l'ordre du jour n°4

Reg. no. 13/2024

Règlements : Cimetières - modifications du règlement-taxe

Le conseil communal,

Revu les délibérations N° 138 et N° 139 du 11 septembre 2015 du conseil communal de Wiltz portant réglementation et fixant les tarifs des taxes des cimetières sur le territoire de la commune de Wiltz ;

Revu la délibération N° 104 du 9 juin 2016 du conseil communal concernant une modification du règlement d'utilisation des cimetières communaux ;

Revu la délibération N° 68 du 31 mars 2017 du conseil communal concernant une adaptation des tarifs des cimetières ;

Revu la délibération N° 6 du 18 septembre 2020 du conseil communal concernant une adaptation des tarifs des cimetières ;

Revu la délibération N° 181 du 19 novembre 2021 du conseil communal concernant une adaptation des tarifs des cimetières ;

Revu la délibération N° 51 du 24 avril 2023 du conseil communal concernant une adaptation des tarifs des cimetières ;

Revu la délibération N° 237 du 27 octobre 2023 du conseil communal concernant la dernière adaptation des tarifs des cimetières ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

approuve les modifications suivantes :

1. CONCESSIONS

Cimetières – à imputer sur l'article budgétaire : 2/626/741000/99001

1) concession pour un CAVEAU: 30 ans	150 €/m2
- acquisition caveau en béton 2 places	4.500 €
- acquisition caveau en béton 4 places	6.500 €
- acquisition caveau en béton 6 places	7.500 €
2) concession pour une TOMBE: 30 ans	150 €/m2
- renouvellement d'une concession de 30 ans (en ligne directe)	150 €/m2

Columbarium – à imputer sur l'article budgétaire : 2/626/741000/99002

- concession au COLUMBARIUM: 30 ans	250 €
- acquisition case + plaque	1.270 €
- renouvellement d'une concession de 30 ans (en ligne directe)	250 €

Tombes cinéraires – à imputer sur l'article budgétaire : 2/626/741000/99002

- concession pour une TOMBE CINERERAIRE: 30 ans	250 €
- acquisition tombe en béton + plaque	1.270 €
- renouvellement concession de 30 ans (en ligne directe)	250 €

Cimetière forestier - à imputer sur l'article budgétaire : 2/626/741000/99003

a) pour les habitants des communes ayant signé une convention avec la commune de Wiltz	
- pour 1 emplacement - 30 ans	250 €
- renouvellement concession de 30 ans	250 €
- inscription sur plaquette	58 €
b) habitants d'autres communes	
- pour 1 emplacement - 30 ans	500 €
- renouvellement concession de 30 ans	500 €
- inscription sur plaquette	58 €

2. MORGUE - à imputer sur l'article budgétaire : 2/626/708216/99001

- par jour	25 €
------------------	------

3. TRAVAUX - à imputer sur l'article budgétaire : 2/626/706200/99001

- ouverture et fermeture caveau - par devant	975 €
- ouverture et fermeture caveau - par-dessus	580 €
- ouverture et fermeture tombe à fossoyer (profondeur 2,00 m)	1.375 €
- ouverture et fermeture tombe à fossoyer (profondeur 1,50 m)	1.220 €
- ouverture et fermeture tombe à fossoyer pour dépôt d'urne	280 €
- ouverture et fermeture case au columbarium	280 €
- ouverture et fermeture tombe cinéraire	280 €
- dispersion de cendres au cimetière forestier	280 €
- dispersion des cendres à l'intérieur d'un cimetière	280 €

4. DIVERS – 2/626/706200/99001

- porteurs de cercueil	100 €/ par cercueil
- cérémonie d'enterrement civil	50 €
- exhumation (y non compris ouverture et fermeture du caveau ou de la tombe)	350 €
- plaquette avec inscription (pelouse de dispersion au cimetière de Wiltz)	85 €
- plaquette avec inscription en aluminium anodisé	120 €

La présente délibération est transmise à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures aux fins d'approbation.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Wiltz, le 08 MAR. 2024
La Bourgmestre, La Secrétaire,

